

# **Avis aux propriétaires et locataire de logements résidentiels**

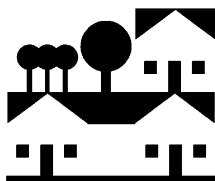
Le directeur des propriétés résidentielles à louer invite les propriétaires et les locataires à formuler des observations écrites sur le pourcentage d'augmentation de loyer qui devrait être autorisé pour l'année civile 2018.

Les soumissions doivent être reçues d'ici le jeudi 31 août 2017 et elles peuvent être remises en mains propres ou expédiées au :

**Directeur des propriétés résidentielles à louer  
5<sup>e</sup> étage, Tour de la Banque nationale  
134, rue Kent, C.P. 577 Charlottetown, Î.-P.-É. C1A  
7L1**

Elles peuvent aussi être envoyées par courriel à :  
**[jperry@irac.pe.ca](mailto:jperry@irac.pe.ca)**

L'information reçue nous aidera à fixer le pourcentage d'augmentation annuelle prescrit pour 2018. Les renseignements concernant les augmentations actuelles et anciennes permises se trouvent sur le site **[www.irac.pe.ca/rental/](http://www.irac.pe.ca/rental/)**.



**Office of the  
Director of Residential  
Rental Property**

**Bureau du  
directeur des propriétés  
résidentielles à louer**

**Prince Edward Island  
Île-du-Prince-Édouard  
CANADA**